

Séance du conseil municipal du 07 septembre 2021

Le conseil municipal, convoqué le 03 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire en date du **07 septembre 2021 à 20h00** à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Francis LINK, Salomé REICHLIN, Julie PRINZBACH, et Frédéric FREYBURGER.

Serge STIMPFLING arrive à 20h10.

Juan-Carlo RODRIGUEZ arrive à 20h30 et repart à 22h00.

Excusés : Françoise MAY qui donne procuration à Angélique LIDY,
Géraldine COGNARD-GROSS qui donne procuration à Serge STIMPFLING, arrive à 22h00.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Demande Rue de Tagolsheim
5. Sécurisation de la Route de Thann
6. Demande de subvention – GERPLAN
7. Participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance
8. Compte-rendu des commissions communales
9. Compte-rendu des commissions intercommunales
10. Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2) Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2021 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3) Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers

4) Demande Rue de Tagolsheim

Messieurs SCHOENIG et WOLF informent les conseillers que suite à la demande de plusieurs riverains de la rue de Tagolsheim, une réunion a eu lieu sur place samedi dernier afin d'étudier la possibilité de sécuriser le fossé qui monte côté droit vers les champs. Certains propriétaires ont busé le fossé au regard de leur entrée et ont procédé à des aménagements. Différentes pistes ont été évoquées. Un avis technique sera demandé à une société de travaux publics.

Le Maire précise que lors du dernier conseil, Madame JOLY ne s'est en aucun cas opposée à ces travaux, malgré les rumeurs disant le contraire. Une réunion aura lieu avec tous les riverains de la rue afin de leur présenter la solution retenue.

5) Sécurisation de la Route de Thann

Céline STEVANOVIC informe les conseillers qu'elle a rencontré Monsieur FINK et Madame KLAKOZ de l'Unité Routière d'Altkirch, suite aux recommandations de la CEA sur notre projet de sécurisation de la RD466 le 26 août dernier. L'objectif était de faire un retour sur les recommandations de la CEA sur la sécurisation de la Route de Thann. Ces différents points seront abordés la semaine prochaine avec les membres de la commission aménagement de la mobilité avant d'être présentés aux conseillers lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Il est proposé de prendre la délibération suivante pour notre dossier à la CEA :

Travaux d'aménagement voirie RD 466 ASPACH - Mise en sécurité de la Route principale traversant la RD 466 (route départementale)

Subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de sécurité sur voirie départementale

La CEA - service Direction des Routes du Département - a été consultée pour conseils et avis concernant l'aménagement de la sécurisation de la Route de THANN, départementale RD466.

Suite à une visite sur place du Service de l'Unité Routière d'ALTKIRCH en mai et août 2021, Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu la mise en sécurité de notre RD suite à diverses demandes des riverains, des habitants, et une nécessité de ralentir le trafic.

Le retour des Services Routiers de la CEA a été réceptionné, et un point sera réalisé courant septembre par la Commission Mobilité du conseil municipal d'ASPACH pour analyse.

Divers aménagements sont prévus : écluses (type à déterminer avec les Services Routiers) mais sur un principe d'écluses démontables, pose d'un radar pédagogique, aménagements des arrêts de bus et passages piétons, mise en place de voies dédiées aux piétons...

Un devis relatif à l'aménagement de feux tricolores récompense est aussi à l'étude : devis à venir.

Après délibération, les conseillers à l'unanimité :

- autorisent le maire à solliciter une subvention auprès de la CEA ;
- certifient que les travaux n'ont pas débuté : choix précis et dimensionnement des aménagements à valider ;
- autorisent le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

6) Demande de subvention – GERPLAN

Monsieur le Maire informe les conseillers que chaque année, la Communauté de Communes Sundgau recense les projets éligibles au GERPLAN et élabore un programme d'actions transmis au Conseil Départemental du Haut-Rhin qui apporte un appui technique et financier à la démarche.

Il propose aux conseillers d'inscrire le projet de plantation des haies et fascines selon le plan de financement suivant :

Devis : 21 337,50 HT soit 24 015.-TTC
Subvention : 40% 8 535.-€
Autofinancement : 15 480.-€

Après délibération, les conseillers décident de soumettre ce projet au GERPLAN et approuvent le plan de financement proposé.

Il est prévu de commencer les plantations cet automne ; les parcelles concernées seront engazonnées afin de délimiter les zones réservées.

Les organismes suivants : Haies Vives d'Alsace, la Communauté de Communes Sundgau et la Chambre d'Agriculture seront consultés afin de recueillir les préconisations concernant les plantations.

7) Participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n ° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontre un déséquilibre financier.

Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1^{er} janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n ° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n ° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n ° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06 avril 2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 24 juin 2021 (pour les collectivités qui relèvent du CT du Centre Gestion) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

Proposition 1 : proposition contractuelle 2022		
Hausse de 10% du taux de cotisation sauf décès		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès /PTIA	100%	0,33%

Article 2 : autorise le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

8) Compte-rendu des commissions communales

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

La commission s'est réunie les 3 et 4 septembre afin d'étudier les points suivants :

- Rue de Tagolsheim : sécurisation du fossé côté droit en remontant la rue (point 4 de cet ordre du jour) ;
- Rue de Walheim : réflexion sur une solution afin de limiter le débit des eaux de pluie sur le chemin (partie haute empierrée).

Il informe ensuite les conseillers qu'il a rencontré le SIAEP et VEOLIA ce matin afin d'évoquer le remplacement de la canalisation principale d'adduction d'eau potable sur la Route de Thann, de la Rue des Bergers à la Rue du Réservoir (3e tranche). Monsieur HENON de l'entreprise IVR est chargé de l'étude. Les appels d'offres seront lancés fin d'année pour début des travaux en 2022.

Pour le dernier tronçon en direction d'ALTKIRCH, il est proposé de faire un maillage avec le réseau en eau potable d'ALTKIRCH.

Il fait également savoir au conseil qu'il a rencontré ce soir Monsieur LAUNAY de l'entreprise PONTIGGIA pour le passage aux leds de l'éclairage public ; suite à des problèmes

d'approvisionnement, le remplacement des luminaires a pris du retard. Les travaux devraient avoir lieu fin octobre-début novembre, mais les travaux sur les points lumineux autour de l'école seront effectués à compter du 22 septembre prochain.

Monsieur WOLF informe enfin les conseillers qu'une nouvelle tondeuse a été commandée, afin de remplacer l'ancienne dont les réparations seraient trop onéreuses.

Angélique LIDY : commission des affaires scolaires

- La rentrée scolaire s'est déroulée jeudi dernier, avec 3 classes en élémentaire et une classe de maternelle.
- Le protocole sanitaire est toujours en vigueur.
- Ce soir, la commune a été informée de la mise en place d'un demi-poste d'enseignant supplémentaire à ASPACH, afin de décharger la classe de maternelle qui a un effectif chargé.
- La directrice aimerait réactiver le conseil municipal des enfants.
- Au niveau du périscolaire, la capacité maximale d'accueil ayant été atteinte, une dizaine d'enfants ne peuvent être accueillis quotidiennement ; une réunion avec la Communauté de Communes Sundgau, le directeur du périscolaire et la mairie a eu lieu hier afin d'étudier la possibilité d'accueillir plus d'élèves.
- Les deux nouveaux agents d'entretien ont commencé à faire le ménage dans les bâtiments communaux mi-août.
- Un courrier d'AMS a été réceptionné à la mairie début août, informant la commune qu'elle aurait dû reprendre le personnel qui effectuait le ménage à la mairie. Après conseil juridique pris auprès du Centre de Gestion, le ménage ne faisant pas partie d'une délégation de service public, nous ne sommes pas soumis à cette règle.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie

- La commission se réunira fin septembre – date à définir (points à aborder : fête de Noël des aînés et des agents, journée citoyenne, armoire à objets, cérémonie du 11 novembre, sécurisation de la MDA, etc...).
- Le marché du vendredi connaît un démarrage doux – livraison / panier possible → en cours.
- Les jeunes qui ont travaillé cet été ont réalisé divers travaux d'embellissement dans le village.
- Prochainement rendez-vous avec SAX O'CLOCK , association musicale qui cherche un endroit où faire les répétitions.

Céline STEVANOVIC : aménagement de la mobilité

- Le point sur la sécurisation de la Route de Thann sera fait lors de la commission la semaine prochaine, et le compte-rendu présenté lors du prochain conseil municipal

Dominique STOESSEL : commission de l'information

- Application Illiwap : 150 abonnés à ce jour.
- Implantation de la vitrine pour l'affichage extérieur en cours à la mairie.
- Columbarium du nouveau cimetière : il a été installé, l'aménagement des abords sera réalisé en propre régie – proposition de mettre du concassé de couleur gris anthracite.
- Un contrat d'assistance du matériel informatique de la mairie sera signé avec notre prestataire habituel.
- En l'absence de candidature, le Conseil est sollicité pour déterminer quel chef d'entreprise pourrait être interviewé pour le prochain bulletin municipal.
- Nous sommes toujours dans l'attente de deux devis pour le remplacement des huisseries de l'école (Artisal et Alurea).

9) Compte-rendu des commissions intercommunales

L'audit « Commune nature » a eu lieu cet été.

Communauté de Communes Sundgau : commission environnement : Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission travaille avec le PETR sur l'animation « le jour de la nuit » qui se déroulera le 9 octobre prochain.

Samedi matin : visite à Libsdorf afin de découvrir des plantes peu exigeantes en eau.

10) Divers

- M. Frédéric FREYBURGER demande au Maire si la CCS a noté les dégradations qui ont été faites au stade d'athlétisme au Quartier Plessier d'Altkirch. M. Fabien SCHOENIG confirme que les constatations ont été faites. Il ajoute que la présence des gens du voyage qui y campent actuellement n'est que temporaire, en attendant que la nouvelle aire d'accueil soit fonctionnelle (aire qui sera derrière les bâtiments DOMENA). Le maire rappelle tout de même que des dégradations ont souvent eu lieu sur ce stade, indépendamment de la présence des gens du voyage.
- Mme Céline STEVANOVIC apporte à la connaissance du Conseil qu'il y a eu une recrudescence des plaintes en mairie pour des fortes nuisances sonores, dues notamment à des travaux de particuliers, en dehors des plages horaires autorisées (soirées, dimanches, jours fériés). Un courrier sera donc envoyé aux contrevenants pour leur rappeler la loi. M. Fabien SCHOENIG signale que, malgré le « pouvoir de police » accordé aux maires, il n'a pas la possibilité d'intervenir dans ces situations (qui peuvent se révéler dangereuses parfois pour les élus) et demande donc, si la situation ne s'améliore pas, à ce que les citoyens témoins de ces incivilités n'hésitent pas à contacter la gendarmerie afin que les agents puissent constater par eux-mêmes et agir en conséquence.
- Toujours dans les soucis liés aux relations de voisinage et aux incivilités, plusieurs conseillers signalent qu'un (ou des) drone(s) a (ont) survolé le village à plusieurs reprises, et donc les habitations, le week-end dernier. Pour rappel, le survol des habitations par des drones est interdit par la loi.
- M. Serge STIMPFLING signale que plusieurs personnes, ainsi que lui-même, ont constaté qu'il y avait des zones du village et de ses alentours qui avaient vraiment besoin d'être débroussaillées. M. Alain WOLF répond qu'il prend note de la remarque et qu'il était de toutes façons prévu de relouer une épaveuse pour procéder à l'entretien des talus et des taillis en propre régie, avant l'hiver.

Ce point entraîne un débat entre plusieurs conseillers quant à l'efficacité des outils et des techniques employées au sein de la commune pour gérer la végétation, notamment en ce qui concerne le désherbage, la taille, la tonte, etc. La question est également posée du gain réel que cela apporte de réaliser tous ces travaux en régie propre, par rapport à la situation précédente, où une partie du travail était confiée à un prestataire privé.

En conclusion à cette discussion, les conseillers municipaux proposent que le maire et ses adjoints refassent un point avec les agents communaux chargés de l'entretien du village et qu'on poursuive l'essai de l'entretien en régie propre plutôt que de revenir à la sous-traitance. En effet, il n'y a eu qu'une tentative pour le moment en ce qui concerne l'entretien des talus, donc il serait prématuré de tirer des conclusions à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h58.